

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU (CEP-O)

**Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau
(P173506 - AGREE)**

**Recrutement d'un Spécialiste Environnemental et Social (ES), avec compétence VBG
Basé à Kananga – Province du Kasai Central**

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Gouvernance et d'Accès à l'Electricité, à l'Eau et à l'Assainissement (AGREE) dont l'objectif de développement du projet est :

- (i) Étendre l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les villes et cités des provinces ciblées et
- (ii) Améliorer la performance de SNEL et REGIDESO.

Le projet vise à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement à base renouvelable dans les villes ciblées dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics et en renforçant les capacités des institutions publiques.

Le projet couvre les 14 villes provinciales suivantes, situées dans 10 provinces : Kinshasa, Kikwit, Bandundu, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu, Kabinda, Bukavu, Goma, Butembo, Beni, Bunia et Boma ainsi que leurs structures administratives (Mairies) et est exécuté par l'Unité de Coordination et de Management (UCM) pour le volet électricité ainsi que la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) pour le volet Eau et la gestion des déchets liquides.

1.2. Composantes du projet.

Le Projet comprend les cinq (5) composantes ci-après dont les activités seront mises en œuvre par les agences d'exécution indiquées en regard de chacune de ces composantes, avec UCM et CEP-O comme agences fiduciaires du projet, UCM.

°	Composante et Sous –composante	Agence d'exécution
	<i>Composante 1 : Gouvernance et performance des entreprises publiques d'Electricité et d'Eau</i>	
1	Amélioration de la gouvernance de SNEL	OPIREP

°	Composante et Sous –composante	Mode de mise en œuvre
2	Amélioration de la performance commerciale de SNEL	OPIREP
3	Restructuration et Amélioration de la Performance de REGIDESO	OPIREP
2	Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement	
1	Gouvernements Provinciaux	CM
2	Agences Centrales Sectorielles	CM
3	Soutien à la Planification et au Développement des investissements	CM
4	Gestion du Projet	CM
3	Composante 3 : Expansion de l'accès basé sur le secteur privé	
1	Électrification descendante de deux capitales provinciales (Kananga et Mbuji-Mayi)	RE
2	Soutien financier pour l'électrification ascendante par des opérateurs privés (Régime de subventions)	NSER
3	Soutien financier aux opérateurs privés de l'eau (Régime de subventions)	EP-O ¹
	Composante 4 : Expansion de l'Accès à l'Electricité et à l'Eau basée sur le Secteur Public avec la participation du Secteur Privé	
1	Réhabilitation de certains périmètres du réseau de distribution de SNEL	CM
2	Réhabilitation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les villes sélectionnées	EP-O
3	Promotion du développement du capital humain dans les villes sélectionnées	CM
5	Composante 5 : Intervention d'Urgence Conditionnelle (CERC)	
	Avec une allocation nulle, à utiliser pour contribuer à une intervention d'urgence par la mise en œuvre rapide d'activités en réponse à des situations d'urgence nationales	définir dans le manuel opérationnel de la CERC

1.3. Justification du poste.

La nature et l'ampleur des travaux d'AEP (prises d'eau, stations de traitement, réseaux, réservoirs, stations de pompage) exigent un suivi environnemental et social rapproché, intégré au pilotage technique des chantiers.

À cet effet, la CEP-O prévoit le recrutement d'un Spécialiste Environnemental et Social (SES) basé à Kananga, agissant comme relais opérationnel du projet au niveau provincial, à l'instar de l'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP).

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité directe du Responsable Environnement et Social (RES) de la CEP-O et en coordination étroite avec l'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP), le Spécialiste ES est chargé d'assurer, au niveau provincial, le suivi de l'exécution environnementale et sociale des travaux d'AEP, depuis le démarrage des chantiers jusqu'à la réception des ouvrages.

Il veille à ce que l'exécution des travaux soit conforme :

¹ A titre transitoire en attendant l'entrée en opérations de l'Office Congolais de l'Eau (OCE)

- aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale et Note de bonnes pratiques – Lutter contre l'EAS/HS dans les projets qu'elle finance,
- aux instruments de gestion environnementale et sociale du projet,
- aux dispositions contractuelles applicables aux entreprises et aux missions de contrôle.

3. LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- a) Le Spécialiste ES est placé sous la supervision directe du Responsable Environnement et Social (RES) basé à Kinshasa.
- b) Il travaille en coordination fonctionnelle permanente avec :
- l'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP) ;
 - les entreprises de travaux ;
 - les missions de contrôle ;
 - les services techniques provinciaux ;
 - les autorités locales et communautés concernées.

Il agit comme point focal environnemental et social du projet sur les chantiers AEP.

4. ATTRIBUTIONS ET TÂCHES

4.1. Fonctions principales.

Le Spécialiste ES est chargé de :

- assurer le suivi environnemental et social de l'exécution des travaux d'AEP au niveau provincial ;
- coordonner, sur les aspects ES, les interventions des entreprises, des missions de contrôle et des autres parties prenantes ;
- veiller à la conformité des travaux avec les exigences environnementales, sociales et VBG prévues dans les DAO et contrats

4.2. Suivi environnemental et social de l'exécution des travaux AEP.

Dans le cadre de l'exécution des contrats de travaux, le Spécialiste ES :

- assure une présence régulière sur les chantiers ;
- vérifie la mise en œuvre effective des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- suit l'application des mesures relatives à :
 - o santé et sécurité au travail (SST),
 - o santé et sécurité des populations riveraines,
 - o gestion des déchets,
 - o nuisances (bruit, poussière, circulation),
 - o réinstallation involontaire des populations, le cas échéant ;
- identifie et signale en temps opportun les non-conformités ES ;
- propose et suit la mise en œuvre des mesures correctives.

4.3. Coordination avec les entreprises et missions de contrôle.

À l'instar de l'IOP sur le plan technique, le Spécialiste ES :

- participe aux réunions de chantier et réunions périodiques ;

- travaille étroitement avec les missions de contrôle pour intégrer les exigences ES dans le suivi des travaux ;
- veille à la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les plannings et méthodes d'exécution des entreprises ;
- examine et formule des avis sur les rapports ES produits par les missions de contrôle et les entreprises.

4.4. Violence Basée sur le Genre (VBG).

Dans le cadre des travaux d'AEP, le Spécialiste ES :

- veille à l'application des clauses VBG-EAS/HS dans les contrats ;
- organise des actions de sensibilisation des travailleurs et des communautés ;
- assure le suivi du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;
- traite et rapporte, de manière confidentielle, tout cas de VBG-EAS/HS ;
- coordonne l'orientation des survivantes vers les services compétents.

4.5. Coordination des parties prenantes.

Le Spécialiste ES est chargé de :

- faciliter la concertation avec les autorités locales et communautés ;
- accompagner la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ;
- documenter les consultations et assurer le retour d'information ;
- appuyer l'appropriation des mesures ES par les acteurs locaux.

4.6. Reporting et appui à la supervision.

Le Spécialiste ES :

- prépare et partage des rapports circonstanciés, mensuels, trimestriels et annuels sur le suivi ES des travaux ;
- contribue aux rapports de supervision du projet ;
- participe aux missions de supervision de la Banque mondiale ;
- tient à jour la base de données ES du projet au niveau provincial.

5. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION.

- Durée : 12 mois, renouvelable sur base des performances ;
- Lieu : Kananga, Province du Kasai Central ;
- Mission à temps plein avec forte présence terrain.

6. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

6.1. Formation.

- a) Bac +5 minimum en Environnement, Ingénierie, Sciences sociales ou domaine équivalent pertinent pour les projets d'infrastructures.

6.2. Expérience.

- a) Expérience générale minimale de 10 ans dans la gestion environnementale et sociale de projets d'infrastructures, ainsi que la note de bonne pratique de la Banque Mondiale sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ;
- b) Expérience avérée de 5 ans dans le suivi de l'exécution de travaux d'infrastructures techniques. L'expérience dans les travaux des systèmes d'AEP est un atout ;
- c) Expérience d'avoir exécuté des missions similaires au cours des 5 dernières années :
 - o Application des politiques institutionnelles de prévention et réponses aux EAS/HS ;
 - o Réalisation des sensibilisations sur la prévention et réponses aux EAS/HS ;
 - o Mise en place d'un code de bonne conduite signé par des staffs et des partenaires ;
 - o Mise en place et gestion du MGP sensible aux EAS/HS , dans le cadre des projets financés par le Groupe de Banque Mondiale (IDA, SFI, etc.).
- d) Expérience dans la réalisation des études environnementales et sociales stratégiques est un atout ;
- e) Expérience de la capacité de travail en interaction avec les entreprises de travaux, les missions de contrôle, les équipes d'ingénierie et les diverses parties prenantes locales ;
- f) Expérience dans la coordination avec des structures partenaires (ONG, services publics, plateformes VBG) afin d'assurer une réponse intégrée et conforme aux standards exigés ;
- g) Expérience dans l'élaboration des rapports et suivi d'indicateurs de performance spécifiques aux VBG/EAS/HS (par ex. nombre de sessions de sensibilisation, taux de plaintes liées aux EAS/HS résolues dans le délai, capacité de réponse locale, etc.) ;
- h) Expérience dans la réalisation des analyses contextuelles VBG/EAS/HS, y compris l'intégration de données qualitatives et quantitatives ;
- i) Capacité communicationnelle et rédactionnelle prouvée.

7. CRITÈRES DE PERFORMANCE CLÉS

La performance du Spécialiste ES sera évaluée sur la base de :

- conformité environnementale et sociale des travaux d'AEP ;
- qualité du suivi de terrain et des rapports ;
- efficacité de la coordination avec les entreprises et missions de contrôle ;
- gestion des non-conformités et des plaintes ;
- respect des délais et exigences contractuelles.

La performance est jugée satisfaisante à partir d'un score supérieur à 80 %.